

Introduction - Les enjeux du foncier dans les Alpes

Sylvie DUVILLARD, Claude JANIN

Enseignants-chercheurs, Institut de Géographie Alpine, Laboratoire CNRS PACTE.

La montagne met en relief la problématique foncière

Le foncier, via la gestion de l'espace, est à l'interface entre le support bio-physique qu'est l'espace et les activités. Il peut donc être l'objet tout à la fois d'enjeux liés à ce support, mais aussi d'enjeux sociaux.

Des problématiques propres aux milieux montagnards sont ainsi liées au caractère plus contraignant du milieu bio-physique, mettant en « relief », au-delà de la concurrence foncière quantitative, la notion de concurrence qualitative. Dans les vallées alpines, par exemple, une dynamique urbaine ne peut pousser indéfiniment l'agriculture vers les pentes sans risquer de mettre en jeu son existence même.

C'est peut-être pour ces raisons que c'est d'abord en milieux montagnards que les espaces agricoles ont été considérés dans les années 90 comme des espaces ayant une logique de fonctionnement – liées aux systèmes de production – et non plus uniquement comme des réserves foncières en attente d'urbanisation ou de boisement.

La notion de projet d'aménagement où chaque espace joue un rôle a alors émergé. La multifonctionnalité des espaces, particulièrement celle de l'agriculture, s'en est trouvée propulsée sur le devant des scènes de l'aménagement du territoire. Cadre de vie, diversité paysagère, liens entre ville et nature, entre citadins et patrimoines, autant de fonctions apparues comme pouvant être assumées par l'agriculture. Dans de telles approches, la gestion de l'espace, la gestion foncière deviennent des traductions de politiques de développement. C'est en tout cas l'esprit qu'a voulu instiller dans les SCOT et PLU la loi SRU avec l'obligation d'un PADD préalable à toute approche spatiale et qui dès lors doit répondre à un projet paysager, de développement socio-économique et de gestion environnementale.

Pour autant l'agriculture, et la question foncière, ne sont pas isolées et spécifiques. Si l'on aborde la question des friches, au sens où la gestion des espaces délaissés est révélatrice des modes d'aborder le développement, les mêmes questions de contraintes d'accès ou d'utilisation, d'enclavement se retrouvent dans les espaces industriels et où tour à tour le foncier a été abordé d'une manière mécaniste ou plus complexe. Et de la même manière les friches de toutes natures peuvent être subies – liées à la conjoncture – instrumentalisées – pour montrer des problèmes liés à des activités – ou spéculatives.

Dans tous les cas, les outils de gestion foncière aujourd'hui sont nombreux et les panoplies bien fournies. Leur adéquation avec les problèmes posés dépend à notre sens de la volonté politique de les mettre en œuvre et d'anticiper.

Un certain nombre de cas sont présentés, qui pour la plupart sont de l'ordre de la gestion foncière. La question que l'on pourrait se poser est celle de l'avant et de l'après. Quelles anticipations, quelles réflexions, quelles concertations ont pré-existé à ces démarches de gestion ? En d'autres termes, sont-elles inscrites dans une démarche de projet transversal ?